

# **Cartes de codes**

## **0. Carte de codes sur les types d'établissements**

**1.1 Maison d'arrêt (ou quartier maison d'arrêt) - hors établissement 13000**

**1.2 Maison d'arrêt (ou quartier maison d'arrêt) - établissement 13000**

**2.1 Centre de détention régional (ou quartier CDR) - hors établissement 13000**

**2.2 Centre de détention régional(ou quartier CDR) - établissement 13000**

**3.1.Centre de détention national (ou quartier CDN) - hors établissement 13000**

**3.2.Centre de détention national (ou quartier CDN) - établissement 13000**

**4.1 Maison centrale**

# 1. Nature des déficiences et handicaps

## 0. Sans objet

- 00. Sans objet : trop jeune <sup>1</sup>
- 01. maladie sans déficience précisée

## 1. Déficience motrice

- 11. Paraplégique
- 12. Tétraplégique
- 13. Hémiplégique
- 19. Autre déficience motrice

## 2. Déficience visuelle

- 21. Aveugle complet (*ou seule perception de la lumière*)
- 22. Mal voyant

## 3. Déficience auditive

- 31. Sourd (*surdité complète*)
- 32. Mal entendant

## 4. Déficience du langage ou de la parole (*mutisme, autisme, dyslexie...*)

## 5. Déficiences viscérales ou métaboliques

- 51. Déficience rénale ou urinaire
- 52. Déficience respiratoire
- 53. Déficience cardio-vasculaire
- 54. Déficience du tube ou des organes digestifs
- 55. Déficience endocrinienne (métabolique ou hormonale)

## 6. Déficiences intellectuelles

- 61. Lésions cérébrales (*traumatismes crâniens, épilepsie...*)
- 62. Retard d'acquisition ou de développement
- 69. Autres déficiences intellectuelles (*y.c. déficience de mémoire*)

## 7. Déficience psychologique ou du comportement (*troubles de la vigilance, de l'humeur, maladie mentale,...*)

## 8. Autre déficience

---

<sup>1</sup> On a fait figurer la modalité « trop jeune » dans la liste, de façon à pouvoir signaler par exemple que, pour un enfant en bas âge, le fait de ne pas pouvoir s'habiller, ou de ne pas couper ses aliments n'est pas forcément dû à une déficience.

## 2. Origine des déficiences et handicaps

### 0. Sans objet

- 00. Sans objet : trop jeune
- 01. Sans objet : origine inconnue

### 1. Maladies

- 11. C'est une maladie héréditaire ou congénitale
- 12. C'est une maladie professionnelle
- 13. C'est une autre maladie

### 2. Problèmes liés à la naissance

- 21. Une malformation congénitale
- 22. Une complication de grossesse ou d'accouchement

### 3. Origines accidentelles

- 31. Un accident du travail (*non compris ceux de trajet*)
- 32. Un accident de la circulation routière
- 33. Un accident domestique
- 34. Un accident scolaire (*non compris ceux de trajet*)
- 35. Un accident de sport ou de loisirs
- 36. Une blessure de guerre
- 37. Une opération ou les suites d'un traitement médical
- 38. Un autre accident ou blessure

### 4. Origines diverses

- 41. Le vieillissement
- 42. Problèmes familiaux ou personnels, stress *sai*.
- 43. Dépendance à un produit (hors tabac) : alcoolisme, toxicomanie

### **3. Codes sur les pays**

**0. : France métropolitaine, DOM et TOM**

**1. : CEE (Europe des 15)**

**2. : Europe de l'ouest (hors CEE)**

**3. : Europe centrale et de l'est**

**4. : Maghreb**

**5. : Afrique (hors Maghreb)**

**6. : Proche orient et moyen orient**

**7. : Amérique et Caraïbes**

**8. : Asie**

**9. : Océanie**

**98 : Ne veut pas répondre**

**99 : Ne sait pas**

## 4. Cartes de codes sur la scolarité et les diplômes

### CODE EC - NIVEAU DES ETUDES EN COURS

#### ECOLE MATERNELLE ET ETUDES PRIMAIRES

---

- 01-** Ecole maternelle, y compris les CLIS (classes d'intégration scolaire)
- 02-** Etudes primaires  
du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2ème année (CM2), y compris les CLIS (classes d'intégration scolaire), y compris alphabétisation, apprentissage du français

#### ENSEIGNEMENT GENERAL SECONDAIRE

---

- 15-** 1er cycle (le plus souvent au collège)
- 6ème, 5ème
  - 4ème d'enseignement général, y compris 4ème aménagée
  - 4ème technologique (en collège ou en lycée professionnel)
  - 3ème d'enseignement général
  - 3ème technologique (en collège ou en lycée professionnel) ou 3ème d'insertion
- 17-** 2ème cycle (en lycée), préparant aux baccalauréats L, ES, S
- 2nde générale ou technologique, 1ères préparant aux baccalauréats L, ES, S
  - Terminales préparant aux baccalauréats L, ES, S

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

---

- 20-** Enseignement spécial (SES/SEGPA), classes-ateliers, autres écoles d'enseignement spécial de niveau non précisé.
- 21-** Classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA/GIPAL), préparation au certificat d'éducation professionnelle
- 23-** Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA)
- 25-** Préparation en 3 ans d'un CAP (ou du CAPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- 27-** Préparation d'un CAP en 2 ans, d'un BEP (ou d'un BEPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- 29-** Autre enseignement technique ou professionnel court (préparation de diplômes sociaux tels que aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale)  
Y compris préparation de diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

---

- 32-** Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS ou STT)
- 34-** Préparation d'un baccalauréat professionnel
- 36-** Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau du baccalauréat de technicien,...)  
Y compris préparation d'un brevet professionnel (BP), d'un diplôme de moniteur-éducateur, d'une capacité en droit, d'un brevet de maîtrise, d'un diplôme de l'AFPA du 2ème degré

➔ ...suite du code niveau des études en cours

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR**

---

- 41-** 1er cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles, 1ère année d'IUP
- 42-** Préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)
- 43-** Autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent (par exemple dans une école juridique, commerciale ou d'arts appliqués, 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, sauf BTS)  
Y compris recyclage pour cadres, cours du CNAM de niveau technicien supérieur
- 44-** Formation conduisant à un diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 46-** 2ème cycle en université (préparation d'une licence ou d'une maîtrise) ou en IUP
- 47-** 3ème cycle en université (préparation d'un DES, DEA, d'un doctorat, y compris doctorat en médecine, d'un diplôme de chirurgien-dentiste)  
Y compris toute formation pédagogique de niveau de professeur
- 48-** Formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école  
Y compris préparation d'un diplôme d'études comptables supérieures (DECS), du diplôme d'avocat (CAPA), du diplôme d'expert-comptable, 2ème cycle des écoles de notariat
- 49-** Préparation au professorat du 1er au 2nd degré CIUFM, préparation à l'agrégation.
- 50- AUTRE (LANGUE, INFORMATIQUE...)**
- 

<b>CODE EA - NIVEAU D'ETUDES ATTEINT</b>
--

**00- N'a jamais fait d'études**

**01- a effectué ses études dans un IMP (Institut Médico-Pédagogique)**

**02- a effectué ses études dans un IMPRO (Institut Médico-Professionnel)**

À ARRETE SES ETUDES :

---

**03- Avant la dernière année d'études primaires**

EN COURS OU A LA FIN DE :

---

**04- Dernière année d'études primaires**

**15- 1er cycle d'enseignement général** (6ème à 3ème), études primaires supérieures

**17- 2ème cycle d'enseignement général** (2nde à terminale), préparation d'un brevet supérieur

**20- Enseignement technique ou professionnel court** (préparation d'un CAP, d'un BEP ou équivalent)

**30- Enseignement technique ou professionnel long** (préparation à un brevet de technicien, un baccalauréat de technicien, un baccalauréat professionnel, un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel...)

**40- Enseignement supérieur, y compris technique supérieur**

## CODE ED - DIPLOMES les PLUS ELEVES OBTENUS

### DIEG

#### ENSEIGNEMENT GENERAL (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)

- 00- Sans diplôme
- 02- Certificat d'Etudes primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15- Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16- Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17- Baccalauréat nouvelles séries L, ES, S, baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2ème partie
- 18- Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 19- Brevet supérieur (BS)

### DIEP

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL

- 00- Aucun diplôme technique ou professionnel

#### ENSEIGNEMENT COURT

- 21- Certificat d'éducation professionnelle
- 23- CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA), obtenu par l'apprentissage effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25- CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27- BEP (ou BEPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29- Autre diplômes de niveau CAP ou BEP : *par exemple, diplômes sociaux* (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale) *diplômes agricoles* (BAA, BPA) *sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus*  
*Y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP*

#### ENSEIGNEMENT LONG

- 32- Brevet de technicien (BT ou BTA) ou baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS, STT ou F, G, H)
- 34- Baccalauréat professionnel
- 36- Autre diplôme de niveau du baccalauréat de technicien  
*Y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'APFA du 2ème degré.*
- 39- Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole.

### DIES

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR

- 00- Aucun diplôme supérieur
- 41- Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42- DUT (Diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43- Diplôme de niveau de technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, *Y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...)*  
*Y diplôme du CNAM de niveau technicien supérieur*
- 44- Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45- Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN)  
*Y compris diplôme de maître d'éducation physique*
- 46- Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47- Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48- Diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur (non citée ci-dessous)  
*Y compris diplôme d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat*  
*Y compris diplôme d'ingénieur du CNAM*
- 49- Diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, Ecole de l'Air, Ecole de la magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"),

## 5. Emploi actuellement exercé

### 1. Auxiliaire

- 1.1 entretien/nettoyage
- 1.2 cuisine
- 1.3 service des repas
- 1.4 cantine (commandes/achats)
- 1.5 sport
- 1.6 bibliothèque
- 1.7 autre

### 2. Conditionnement

### 3. Manutention

### 4. Confection/Bricolage

### 5. Informatique

### 6. Comptabilité

### 7. Formation professionnelle

### 8. Autre (*préciser en clair*)

## 6. Prestations distribuées en raison de problèmes de santé

### 01. Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Prestation familiale versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) aux personnes handicapées de 20 ans et plus (ou 16 ans et plus si l'on est plus à charge).

### 02. Allocation compensatrice

Les Allocations compensatrices, versées par l'aide sociale départementale sont de 2 formes:

⇒ L' **Allocation Compensatrice pour frais professionnels**, qui compense les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle et que ne supporterait pas un travailleur valide ayant la même activité.

⇒ l'**ACTP (Allocation Compensatrice pour aide d'une Tierce Personne)**, est désormais remplacée par la Prestation Spécifique Dépendance

### 03. Garantie de Ressources

Complément de rémunération versé par l'Etat que perçoit tout travailleur handicapé dont le salaire ne suffit pas à atteindre un *minimum de ressources de 90% du SMIC*.

### 04. Allocation d'Education Spéciale (AES)

Prestation familiale versée par la CAF aux enfants handicapés de moins de 20 ans.

### 05. Allocation Logement Social (ALS) ou Aide Personnalisée au Logement (APL)

Les personnes hébergées en Institutions peuvent prétendre à 2 types d'allocations logements, versées sous conditions par la CAF:

⇒ l'**ALS (Allocation de Logement Social)**, versée à la personne handicapée consacrant au loyer une part déterminée de ses ressources.

⇒ L'**APL** est versée directement à la personne ou fait l'objet d'une convention entre la CAF et l'établissement.

### 06. Prestation Spécifique Dépendance (P.S.D.)

La **PSD** est versée par l'aide sociale départementale aux personnes de 60 ans et plus, sous conditions de ressources et après avis d'une commission évaluant le niveau de dépendance de la personne.

**07. Pension d'invalidité versée par la caisse maladie** (ou pension de substitution après 60 ans, versée par la caisse retraite), pension pour inaptitude au travail, majoration pour tierce personne

### 08. Rente d'incapacité liée à un accident du travail

### 09. Indemnités journalières de la Sécurité sociale

07, 08 et 09 sont versées par la caisse d'assurance maladie dont dépend la personne

### 10. Rente versée par une assurance ou une mutuelle

On ne considère ici que les **rentes périodiques** (et non le versement d'un capital) indemnisant un accident ou une maladie *survenu à la personne elle-même*.

### 11. Pension militaire d'invalidité (y compris pension « d'ayant-cause »)

Versée par l'Etat aux victimes de guerre et à leurs « ayant-cause » (veuves et orphelins)

### 12. Autres prestations liées à l'état de santé

## 7. Carte de codes sur les ressources

### Tranches de montant des ressources

<b>Par mois</b> <i>Un revenu mensuel de:</i>	<b>Par an</b> <i>correspond à un revenu annuel de:</i>
Pas de revenu..... <b>00</b> .....	Pas de revenu
Moins de 450 F..... <b>01</b> .....	Moins de 5 400 F
de 450 F à moins de 950 F..... <b>02</b> .....	De 5 400 F à moins de 11 400 F
de 950 F à moins de 1 450 F..... <b>03</b> .....	De 11 400 F à moins de 17 400 F
de 1 450 F à moins de 1 950 F..... <b>04</b> .....	De 17 400 F à moins de 23 400 F
de 1 950 F à moins de 2 950 F..... <b>05</b> .....	De 23 400 F à moins de 35 400 F
de 2 950 F à moins de 3 950 F..... <b>06</b> .....	De 35 400 F à moins de 47 400 F
de 3 950 F à moins de 4 950 F..... <b>07</b> .....	De 47 400 F à moins de 59 400 F
de 4 950 F à moins de 6 700 F..... <b>08</b> .....	De 59 400 F à moins de 80 400 F
de 6 700 F à moins de 8 500 F..... <b>09</b> .....	De 80 400 F à moins de 102 000 F
de 8 500 F à moins de 10 500 F..... <b>10</b> .....	De 102 000 F à moins de 126 000 F
de 10 500 F à moins de 13 000 F..... <b>11</b> .....	De 126 000 F à moins de 156 000 F
de 13 000 F à moins de 16 500 F..... <b>12</b> .....	De 156 000 F à moins de 198 000 F
de 16 500 F à moins de 21 500 F..... <b>13</b> .....	De 198 000 F à moins de 258 000 F
de 21 500 F à moins de 29 500 F..... <b>14</b> .....	De 258 000 F à moins de 354 000 F
de 29 500 F à moins de 37 500 F..... <b>15</b> .....	De 354 000 F à moins de 450 000 F
plus de 37 500 F..... <b>16</b> .....	450 000 F et plus

## 8. Carte de codes sur les sports

### 1. Gymnastique

- 10. Aérobic (ou gymtonic)
- 11. Danse
- 12. Expression corporelle
- 13. Yoga
- 14. Haltérophilie
- 15. Musculation
- 16. Gymnastique sportive (agrès...)
- 17. Gymnastique d'entretien
- 18. Gymnastique rythmique
- 19. Autres types de gymnastique

### 2. Sport d'équipe

- 20. Football
- 21. Basket-ball
- 22. Hand-ball
- 23. Volley-ball
- 24. Rugby
- 25. Jeu à treize
- 26. Hockey sur glace
- 27. Base-ball
- 28. Hockey sur gazon
- 29. Autres sports d'équipe

### 3. Cyclisme

- 30. Cyclisme
- 31. Vélo-cross, bicross, VTT
- 32. Cyclotourisme

### 4. Sport de combat

- 40. Judo
- 41. Boxe (y.c. boxe française)
- 42. Karaté
- 43. Aikido
- 44. Lutte
- 45. Autres sports de combat

### Autres sports

- 50. Marche
- 51. Cross-country
- 52. Course à pied (y.c. footing, logging)
- 53. Athlétisme
- 54. Ski
  
- 60. Tennis
- 61. Ping-pong
- 62. Badmington
- 63. Squash
- 64. Pelote basque
- 65. Golf
- 66. Bowling
- 67. Boules
- 68. Tir (carabine, pistolet)
- 69. Tir à l'arc
  
- 70. Natation
- 71. Voile
- 72. Planche à voile
- 73. Plongée sous-marine
- 74. Ski nautique
- 75. Surf
- 76. Char à voile
- 77. Aviron
- 78. Canoë-kayak
  
- 80. Patinage sur glace
- 81. Patinage à roulettes
- 82. Planche à roulettes
- 83. Equitation
- 84. Randonnée équestre
- 85. Sport automobile
- 86. Sport motocycliste (y.c. moto-cross, trial)
  
- 90. Spéléologie
- 91. Alpinisme (escalade, varappe)
- 92. Vol libre (delta plane)
- 93. Vol à voile (planeur)
- 94. U.L.M.
- 95. Escrime
- 96. Autres